

CANTON DU VALAIS

Arrondissement forestier du Valais central

COMMUNE DE SAVESE

Plan de constatation de la nature forestière

Mise à l'enquête selon la loi fédérale sur les forêts art.10 al.2 et art.13 al.1

L'ordonnance cantonale sur la constatation de la forêt art.3

PLAN N° 2

Légende

Forêt :

Constatation définitive de la forêt selon art.10 et 13 LFO, concernant uniquement les zones à bois et leurs environs immédiats.

Délimitation de la forêt à titre indicatif, en dehors des zones à bois.

Délimitation des haies vives et bosquets à titre indicatif, objets protégés selon art. 105a de la loi fédérale sur la protection de la nature.

Limite de la zone à bois.

Homologué par le Conseil d'Etat

en date du 1. DEC. 2010.

Droit de sceau: 10.08.10

Le conseiller d'Etat

1000

COMMUNE DE SAVESE

Le conseiller d'Etat

10.08.10

Nom du géomètre officiel :

Puissé au BO le :

Homologation par le conseil d'Etat le :

Plans cadastraux N° 4-5

Plan cadastral mis à jour :

Décembre 2009

Vers.

DATE

DOSSIN

CONTROLE

01.04.10

PLR

YF

1 : 5007

